



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pacte rural de la MRC de Memphrémagog : maintenant quatre dates d'appels de projets

Magog, le 27 février 2012 – Le comité Ruralité de la MRC de Memphrémagog a convenu de modifier les dates limites pour déposer des demandes de financement dans le cadre du *Pacte rural*. En effet, les appels de projets auront maintenant lieu quatre fois par année au lieu de deux, soit les 1^{er} février, 1^{er} avril, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre de chaque année.

Cette importante modification permettra un meilleur accompagnement et davantage de souplesse pour les promoteurs et les organismes qui souhaitent déposer des projets. Les modalités d'attribution des sommes demeurent cependant les mêmes.

Rappelons que dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité (2007-2014)* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) la MRC de Memphrémagog dispose d'une enveloppe budgétaire pour soutenir financièrement des projets structurants en milieu rural, soit le *Pacte rural*. Le milieu rural comprend l'ensemble du territoire de la MRC de Memphrémagog, à l'exception d'une partie du territoire de la Ville de Magog.

La MRC de Memphrémagog invite les promoteurs intéressés à déposer un projet au *Pacte rural* ou qui souhaitent obtenir de l'accompagnement pour le montage de leur projet, à contacter Jean-Charles Bellemare, agent de développement à la MRC de Memphrémagog. L'information nécessaire au dépôt de demandes de financement au Pacte rural est également disponible sur le site web de la MRC de Memphrémagog au www.mrcmemphremagog.com, sous l'onglet « Ruralité ».

– 30 –

Pour information :

Jean-Charles Bellemare
Agent de développement
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819-843-9292, poste 23
j.bellemare@mrcmemphremagog.com